

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

1/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial SERENADE SOIL®

Code du produit (UVP) 80924771

Numéro de la FDS 102000027846

No. d'Enregistrement PCP 30647

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Bacillus subtilis strain QST 713		1.34
Bacillus subtilis souche QST 713 - 1.0E+09 UFC/g (équivalent à 14,1 g/)		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

2/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

3/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair	> 91 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité	475 °C / 887 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Nettoyer avec des désinfectants.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

4/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

Conseils pour une manipulation sans danger	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Bacillus subtilis strain QST 713		20,000,000 CFU/m ³		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants étanches
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

5/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

corps	chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	brun clair
Etat physique	suspension
Odeur	douce de terre
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	5.2 - 5.4 (100 %) (23 °C)
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	env. 1.05 g/cm ³ (20 °C)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	>= 100 °C / 212 °F
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Viscosité	10 - 100 mPa.s (21 °C)
Point d'éclair	> 91 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité	475 °C / 887 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

6/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

Autres informations Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique Donnée non disponible

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

Conditions à éviter du gel
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles Donnée non disponible

Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets immédiats

Œil Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut irriter légèrement la peau.

Inhalation Peut être nocif en cas d'inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (femelle Rat) > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 5.19 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Lapin) > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

7/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Bacillus subtilis : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

Evaluation de la cancérogénicité

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 162 mg/l 3.24 x 10 ⁹ CFU/L Durée d'exposition: 30 jr La valeur fournie concerne la matière active technique.
	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 86 mg/l 1.72 x 10 ⁹ CFU/L Durée d'exposition: 30 jr La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 108 mg/l 2.16 x 10 ⁹ CFU/L Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
	NOEC (Daphnia magna (Puce aquatique)) 13 mg/l 2.6 x 10 ⁸ CFU/L Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 1.6 x 10 ⁶ CFU/mL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

8/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

	Durée d'exposition: 21 jr La valeur fournie concerne la matière active technique.
	NOEC (Daphnia magna (Puce aquatique)) 7.9×10^5 CFU/mL Durée d'exposition: 21 jr La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité des plantes aquatiques	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) ≥ 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique. LOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique.
Biodégradabilité	Bacillus subtilis: Évaluation de la biodégradabilité n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Bioaccumulation	Bacillus subtilis: Évaluation de la bioaccumulation n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Mobilité dans le sol	Bacillus subtilis: Évaluation de la mobilité dans le sol n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux. Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors.
Emballages contaminés	Récipients à rincer 3 fois. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

9/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 30647

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 0 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE SOIL®

Version 3.0 / CDN
102000027846

10/10

Date de révision: 02/15/2019
Date d'impression: 05/10/2019

Objet de la révision: Mise à jour rédactionnelle. Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des dangers. Section 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel. Section 15: Informations réglementaires.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 02/15/2019

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.